



Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mercredi 9 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Monsieur Alain GLADE**, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
04/04/2025	04/04/2025	19	10	13	16

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Mr GLADE Alain	X		
Mr ANGOSTO Richard	X		
Mme GROSJEAN-BALARD Carole	X		
Mr PONTIER Michel	X		
Mme MONMAYRAN Michèle		X	Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine
Mr SAVIGNOL Hugues	X		
Mme LLORDEN Anne-Marie	X		
Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine	X		
M. PELIZZON Philippe	X		
Mr PELLIZZARI Gérard	X		
Mme LAGATTU Laetitia		X	M. PELIZZON Philippe
Mme HAAS Valérie		X	
Mr FARGES Cédric		X	Mr ANGOSTO Richard
Mme MARTINEZ Sonia	X		
Mr SOUBAYE Nicolas		X	
Mme MALARTRE Eloïse	X		
Mme GHILACI Marion	X		
Mr SIRET Gérard		X	
Mme MARTINEZ Francine	X		
Secrétaire de séance	Mme GROSJEAN-BALARD Carole		

Délibération n°2025-04-09-10

Résultat du vote **16 pour**

Objet : Groupement de commande pour les travaux d'aménagement du centre-bourg et la rénovation et mise en séparatif du réseau d'assainissement

Pour rappel, dans les travaux de requalification des espaces publics du centre-bourg de Briatexte, une partie concerne des travaux de rénovation et mise en séparatif du réseau d'assainissement.

La compétence assainissement étant celle du Syndicat Mixte d'Assainissement et d'Eau Potable du Gaillacois et les articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique offrant la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes, qui ont vocation à faire gagner du temps, il est proposé au conseil de mutualiser les procédures de passation de contrats par l'intégration d'un lot de réseaux assainissement.

Une convention constitutive définissant les modalités de fonctionnement d'un groupement doit être conclue entre ses membres de manière à définir les missions de chacun.

A ce titre, la présente délibération concerne la constitution et le fonctionnement d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public relatif à la réalisation des travaux d'aménagement du centre bourg (secteur 1) et de mise en séparatif et/ou réhabilitation du réseau d'assainissement.

La commune de Briatexte, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur, sera désignée comme coordonnateur du groupement.

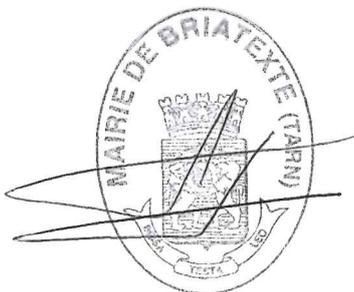
De plus, le conseil doit également se prononcer sur la désignation d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de sa Commission d'Appel d'Offres (CAO). Il est donc proposé que Mr Richard Angosto (1^{er} Adjoint au Maire) soit désigné membre de la CAO du groupement de commandes et de ce fait Président de la commission.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- ✓ **DE DESIGNER** Mr Richard ANGOSTO (1er Adjoint) comme membre titulaire et Président de la CAO du groupement de commandes ;
- ✓ **D'APPROUVER** les termes de la convention de groupement de commande de travaux entre la commune de Briatexte et le Syndicat Mixte d'Assainissement et d'Eau Potable du Gaillacois ci-annexée ;
- ✓ **D'AUTORISER** M. le Maire à signer ladite convention ;
- ✓ **D'AUTORISER** M. le Maire à accomplir l'ensemble de formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Le secrétaire de séance

